

87, quai de la Marne
94344 JOINVILLE LE PONT Cedex
Tél. : +33 (0)1 45 11 08 50
Fax : +33 (0)1 48 86 13 25
Email : ffck@ffck.org
Internet : www.ffck.org

Destinataires !

Aux présidents de Comités Régionaux
Aux présidents de Commissions régionales
Aux Cadres techniques régionaux
Aux R1 des organisations nationales et régionales
Aux juges arbitres
Aux responsables des pôles

N/Réf. : JYLP/HB2008-1043

Objet : nouveau règlement

Madame, Monsieur,

Les nouveaux règlements (commun et spécifiques) sont publiés sur le site fédéral et sont applicables depuis le début de la saison, c'est à dire depuis le 1^{er} septembre 2008.

Je vous invite à en prendre connaissance au plus vite (si ce n'est déjà fait) et en tout cas avant toute mise en place d'une manifestation au cours de laquelle vous êtes acteur.

Ces nouveaux règlements contiennent des changements significatifs...

Le règlement spécifique slalom est composé de deux parties distinctes :

- le règlement technique
- les règles de fonctionnement.

Avoir un classement national unique fiable et équitable est une demande unanime...

Ce classement ne peut être fiable et équitable qu'à la condition que les données qu'on y entre soient elles-mêmes fiables et strictement conformes aux règles communes.

Compte tenu de l'importance capitale de ce classement unique national pour rendre visibles les progrès des compétiteurs et pour effectuer les différentes sélections, il est absolument nécessaire que, sans exception, toutes les courses qui comptent pour ce classement soient irréprochables à tout point de vue...

En conséquence, les courses au cours desquelles la totalité des points de la première partie du règlement (règlement technique) ne sera pas respectée seront systématiquement et automatiquement écartées du classement national. Au lieu d'être des sélectifs elles deviendront des courses d'animation dont le format est libre...

Pour laisser le temps aux organisateurs de prendre connaissance des nouvelles dispositions et de prendre les dispositions nécessaires, la mesure précédemment énoncée sera appliquée sans aucune exception à partir du 1^{er} janvier 2009.



Jean Yves LE PENNEC

Président de la Commission Nationale Slalom



Visuel Canoë Plus 2008